

## **RESUME DU MEMOIRE INTITULE L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE : UN RENFORCEMENT DES DROITS DE CITOYENNETE DE L'UNION EUROPEENNE.**

Le traité de Lisbonne a institué un nouveau droit complétant les droits de citoyenneté existant : l'ICE. Prévue à l'article 11 §4 TUE, ses modalités et sa procédure ont été fixées par voie de règlement du Parlement Européen et du Conseil en février 2011. Ce nouveau mécanisme joue un rôle pour la citoyenneté, la démocratisation de l'Union et la création d'un espace public européen. Bien que ce nouveau droit soit rattaché à la citoyenneté de l'Union en tant que droit dont dispose tout citoyen, l'article 11 §4 TUE est placé sous le titre relatif aux principes démocratiques de l'Union. Ce nouveau mécanisme tend vers une démocratisation de l'Union et plus particulièrement vers une démocratie participative. Grâce à l'ICE, les citoyens peuvent participer au processus décisionnel de l'Union en influençant la procédure législative européenne. Cet outil transnational, nécessitant une communication et des débats transfrontaliers entre les citoyens, va mener à la création d'un espace public européen.